

# Logi **FORMATION**

LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

---



*Livret d'accueil LogiFormation*  
**VAE DEAES**

# VAE DEAVS



**VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE  
DU DIPLÔME D'ETAT D'ACCOMPAGNEMENT  
EDUCATIF ET SOCIAL**

## Les sources de prise en charge de vos formations



La VAE contribue à professionnaliser leurs aides à domicile en leur permettant d'avoir **un diplôme correspondant à leurs fonctions et leurs compétences**. Véritable reconnaissance, elle ouvre la porte vers d'autres formations qualifiantes si elles le souhaitent.

Elle doit permettre **aux aides à domicile de prendre conscience du professionnalisme dont elles font preuve**, de souligner et développer leurs compétences et d'obtenir le diplôme correspondant aux missions réalisées chaque jour. **Elle contribue à la professionnalisation de notre secteur et à la réussite de votre service.**

## Développer les ressources humaines par le développement des compétences et des qualifications

**Nos actions visent à favoriser les parcours professionnels des salariés :**

- Nous pouvons mettre en œuvre des mesures spécifiques pour les emplois non qualifiés
- Nous pouvons améliorer l'information du personnel sur les possibilités de parcours de formation, de bilan de compétences et de VAE.
- Nous aidons au développement de la pratique d'entretiens individuels professionnels.
- Nous contribuons à développer le rôle de l'encadrement et la fonction tutorale.
- Nous proposons 24 heures pour accompagner les salariés dans la constitution du dossier écrit ainsi que la préparation à la présentation orale.
- Nous accompagnons les professionnels même après les résultats si besoin d'aide pour l'obtention d'un module n'ayant pas été validé dans un premier temps.

# ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE POUR LA VAE DEAVS



## Objectifs :

- Permettre de mettre en exergue l'analyse de l'expérience
- Avoir un appui méthodologique dans la rédaction du dossier VAE ;
- Organiser, trier et hiérarchiser les expériences à valider dans le cadre d'une VAE de DEAVS.

**La validation des acquis de l'expérience (VAE) est le droit individuel à la reconnaissance de l'expérience professionnelle, sociale et/ou bénévole, pour l'acquisition d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle.**

*LogiFormation assure l'accompagnement de la démarche de VAE au travers d'un congé d'accompagnement.*

Le congé pour validation des acquis de l'expérience a pour but de permettre au salarié désireux de faire valider son expérience, de s'absenter soit pour participer aux épreuves de validation organisées par l'autorité ou l'organisme habilité à délivrer une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, soit pour être accompagné dans la procédure de préparation de cette validation.



# LogiVitæ

Votre aide à domicile

VENEZ NOUS RENDRE VISITE !



Nos bureaux sont ouverts  
**du lundi au vendredi**  
**de 9h à 18h** (sans interruption)  
**Métro Daumesnil ou Dugommier**  
28 rue de Wattignies, 75012 PARIS

Tel **01 79 97 08 31**  
contact@logiformation.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LOGIVITÆ.FR

*et aussi sur*

